- 1) Vous avez un chat d'appartement ; il est bien habitué à la vie confinée dans des pièces sans jardin. Tout va bien pour lui et pour vous. Vous allez rendre visite à un ami qui possède un canari apprivoisé. Dès que votre chat aperçoit le canari, il se précipite sur lui, il le blesse et n'aurait pas manqué de le tuer si votre ami n'était pas intervenu très rapidement, donnant une forte raclée à votre chat pour s'être laissé aller à ses instincts de chasseur. Votre chat a en outre cassé un vase de grande valeur. L'amitié est suspendue par cet incident. Vous apprenez, au bout de quinze jours, que le canari survivra. Malheureusement, vos revenus ne vous permettent pas de rembourser le vase. Votre ex-ami est très rancunier, cela, vous le savez depuis longtemps. Que peut-il contre vous ? Justifiez votre réponse.
- 2) Vous êtes embauché (e) le 1^{er} septembre 2011 dans le cadre d'un CDD de projet pour réaliser un logiciel fort complexe. Le 16 septembre 2012, votre employeur veut rompre votre contrat, prétendant que vous n'avez pas avancé comme prévu dans votre travail. Cela est-il conforme au droit ? Si oui, pourquoi ? Si non, explicitez votre raisonnement.
- 3) Vos parents ont fait construire dans les Causses une maison de deux étages, pour recevoir leurs deux enfants et leur compagnon ou compagne, éventuellement, des petits-enfants. Lors des opérations préalables à la réception, l'architecte qui assiste vos parents fait reprendre une malfaçon. Ensuite, la réception est prononcée et vos parents deviennent les propriétaires de la maison de leurs rêves. Au bout de six mois, le papier du séjour se craquèle. Vos parents veulent faire reprendre cette tapisserie par l'entrepreneur. Ont-ils raison ? Justifiez votre réponse. Au bout de 18 mois après la réception, un meuble, dissociable du gros œuvre est abîmé. Vos parents ont-ils un recours ? Si oui, lequel ?
- 4) Votre cousin est chercheur ; il travaille dans un laboratoire pharmaceutique. Dans le cadre d'une équipe, il met au point avec des collègues un médicament qui peut prolonger le pronostic vital d'une maladie neurologique. L'employeur fait savoir à l'équipe « Vous ne toucherez pas de prime pour cette invention. Tout d'abord, vous êtes chercheur et vous êtes payé (e) pour chercher et éventuellement pour trouver. Par ailleurs, nous devrons attendre longtemps la mise sur le marché. Enfin, nos bénéfices seront réduits car ce médicament n'a un impact que sur trois maladies neurologiques, dont une orpheline ». Votre cousin et ses condisciples peuvent-ils obtenir une gratification? De quelle façon? Explicitez.
- 5) Vous regardez par désoeuvrement une émission de télé-achat; un animateur vous propose un produit qui vous permettra de maigrir un peu, sans régime, et sans soulever de fonte dans un gymnase. Vous êtes un peu sceptique, mais comme vous êtes un peu las (se) du fitness, vous commandez le produit. Ce dernier est livré en temps et en heure. Vous essayez le produit qui ne vous satisfait pas. Au bout de quinze jours, vous demandez à être remboursé (e) ; le vendeur refuse. Pouvez-vous intenter une action ? Justifiez votre réponse.

Rapide corrigé du CF1 d'IG1 de 2008 :

- 1) Le chat est assimilable à un objet, et on doit être responsable de ses objets. Pour le jugment, le tribunal sera différent suivant le prix du vase.
- 2) CDD projet : correspond à un projet réservé aux cadres et aux ingénieurs La période de ce CDD doit être de 18 à 36 mois. Ici, la durée du contrat serait inférieure au temps minimal, donc la rupture est impossible. De plus, une rupture doit toujours être motivée, sauf lors d'une période d'essai.
- 3) La garantie de parfait achèvement dure pendant les 12 mois suivant la réception. La garantie de bon fonctionnement vaut pour ce qui est différentiable du gros œuvre. Donc dans les 2 cas, il y a possibilité de recours.
- 4) Les inventions que le chercheur a faites, seront exploitées par l'employeur. Le chercheur n'a pas de droit patrimoniaux mais des droits moraux...
 L'argument de l'employeur est donc bon.
 Dans ce cas, le CNIS pourra jouer un rôle de conciliateur.
- 5) Deux choses:
 - Publicité pouvant induire en erreur : action possible sur la publicité mensongère.
 - Pour le renvoyer, le consommateur avait bien 15 jours, mais il ne devait pas l'utiliser, il devait le laisser emballé. Ici, pas d'action possible.

Rappel : Ce corrigé donne des indications pour les cas présentés. Il faut en plus présenter de façon précise l'élément juridique sur lequel vous vous appuyez.

DROIT IG1 2008: CF2

1) Période d'essai

Vous êtes en troisième année et vous avez satisfait aux exigences de votre majeure. Vous trouvez une convention de stage de six mois dans une entreprise qui convient à vos aspirations. L'ambiance est chaleureuse et vous côtoyez d'autres stagiaires qui appartiennent à la même génération que vous et qui ont des goûts identiques. Vous vous faites apprécier par le maître de stage et le service RH vous propose un CDI à des conditions favorables. Nous sommes en septembre 2010. Votre période d'essai est de cinq mois, reconductible une fois. Quand se termine votre période d'essai (en supposant qu'il n'y ait pas de rupture de la période d'essai)? Votre employeur finit par se convaincre que vous ne correspondez pas au profil souhaité. Il vous annonce la rupture de la période d'essai en décembre 2010. Vous doit-il quelque chose ? Si oui, justifiez votre réponse.

2) Transport

Vous conduisez une automobile. La vitesse est limitée à 30km/heure. Le radar vous flashe à 38 km/heure. On vous retire un point sur votre permis de conduite et vous devez payer une amende. Furieux (se), vous injuriez le policier et vous lui déclarez qu'il ne faut pas compter sur vous pour payer cette amende. Que risquez-vous ? Explicitez. Vous êtes converti (e) à la bicyclette. Plus de voiture pour vous gâcher la vie ! Ecologie et sport sont désormais vos maîtres-mots.... Mais vous n'êtes pas monté(e) sur une bicyclette depuis l'âge de douze ans. Vous circulez sur une piste cyclable, empruntée également par des piétons. Lorsqu'un jeune garçon déboule sur la piste cyclable, en quête de son ballon de football, vous ne pouvez l'éviter. Le garçon a un genou et une clavicule cassés. Quelles sont les conséquences auxquelles vous devez faire face ?

3) Marque

Votre cousin crée une entreprise consacrée aux animaux qui ne sont pas familiers. Vous vendez avec l'animal un habitacle qui vous permet de surfacturer le produit. Pour rendre l'habitacle attractif, vous déposez une marque « Ratatouillez-vous ». Vous faites remarquer que cette marque s'inspire du titre d'un film à grand succès et que la marque risque de vous attirer un procès. Atteinte au droit d'auteur, parasitisme peuvent être invoqués. Votre cousin n'est pas d'accord : la marque se distingue aisément de la dénomination du film ; le principe de spécialité est respecté. Maintenez-vous votre point de vue initial ? Explicitez.

4) Barbecue

Vous organisez un barbecue, au grand dam de votre voisin, qui vous reproche des nuisances olfactives et sonores (c'est un barbecue de minuit/ une heure du matin). Le lendemain matin, il vous interpelle : « Tu n'as pas intérêt à recommencer. Décidément, les jeunes sont d'une sottise sans nom » (En fait, il utilise des termes plus crus). Exaspéré (e), vous le giflez , ce qui le fait saigner du nez (deux témoins, des voisins aussi, sont présents). Il rentre chez lui, en commentant « Tu ne l'emporteras pas au paradis ! ». Courez-vous un risque ?

Rapide corrigé du CF2 d'IG1 de 2008 :

- 1) En cas de rupture de période d'essai, l'employeur ne doit rien, les 2 parties sont libres. Or depuis 2008 la période d'essai est de 4 mois renouvelable 1 fois. Il y a donc une rupture abusive du contrat : tribunal de grande instance.
- 2) Le retrait de point est bien justifié. De plus avec l'outrage à agent dans l'exercice de cette fonction, il y a un risque de payer une forte amende. Les blessures involontaires constituent un délit. Il y a une possibilité des parents de porter l'affaire au tribunal correctionnel, et les risques sont : réparation civile + prix de la douleur + possibilité prison avec sursis.
- 3) Il y a une inspiration d'une production célèbre, dont le cousin tire partie. C'est une marque déjà déposé, donc il y a possibilité de procès pour parasitisme.
- 4) Le premier problème est le tapage nocturne : possibilité de juge de proximité. L'affaire pourrait rester devant le juge de proximité aussi pour la gifle.

Rappel : Ce corrigé donne des indications pour les cas présentés. Il faut en plus présenter de façon précise l'élément juridique sur lequel vous vous appuyez.

Domaine Gestion, Droit et Economie: module DR 12 - Claudine GUERRIER

Lundi 15 mai 2006 de 17h à 18h30 (1h30)

Documents et calculatrice interdits

- 1) L'un de vos amis, 27 ans, est pompier professionnel et donc fonctionnaire. Lors d'une catastrophe, il est mis en cause par sa hiérarchie, qui considère qu'au lieu de venir en aide à des personnes en danger, il a, par sa maladresse, causé la mort de plusieurs enfants au lieu de leur venir en aide. Il est suspendu de ses fonctions. Se considérant comme victime d'une injustice, il intente une action en justice. Devant quel tribunal? Débouté, il décide de faire appel. Devant quel Cour?

 Il est par ailleurs, mis en examen pour homicide involontaire. La procédure est longue mais il finit par être jugé. Par quel tribunal? Il est relaxé, à son grand soulagement. Cette décision aura-t-elle un impact sur son avenir professionnel? Justifiez vos réponses.
- 2) Un artisan boucher embauche un commis dans le cadre d'un contrat nouvelle embauche. Le garçon a vingt-deux ans et n'a aucune expérience professionnelle mais il y a pénurie de personnel dans le domaine de la boucherie. Le boucher « forme » son employé pendant plusieurs mois et lui a tenu des propos rassurants « Si tu me donnes satisfaction, ton emploi sera sûr ». Pendant les six premiers mois, les pensées des deux protagonistes sont bien différentes : Le boucher « Il n'est pas doué, mais il a de la bonne volonté. C'est mieux que rien ». Le commis « Moi qui suis végétarien, je manipule de la viande animale et des carcasses! Cela me dégoûte! Et il fait si froid dans ce métier! Mais j'étais au RMI! C'est mieux que rien » Au bout de neuf mois, le commis déteste de plus en plus son emploi, ce qu'il dissimule de son mieux. Il lui arrive néanmoins d'arriver à son travail avec dix minutes de retard. Cela met en colère son patron qui est très attaché à la ponctualité. Il lui adresse une remarque sévère et le commis respecte de nouveau ses horaires. Mais la conjointe du boucher, qui assure le métier de vendeuse et a pris la peine d'étudier les états d'âme du jeune collaborateur, attire l'attention de son mari. Celui-ci, après beaucoup de démarches et de difficultés, trouve un nouvel élément et renvoie son commis. « Pourquoi me renvoyez-vous? » « Pourquoi? A cause de tes retards ». Le commis dispose-til d'un recours?
- 3) Vos parents, après avoir vendu leur appartement, font construire une maison en banlieue. Tout se passe bien pendant trois ans. Pendant la quatrième année, la chaudière fonctionne avec difficultés. Vos parents font appel à un premier homme de l'art, en vain. Ils font ensuite appel à un deuxième homme de l'art qui établit son diagnostic, répare la chaudière et présente sa facture. Ce personnage astucieux explique : « c'est un vice caché ». A-t-il raison ? Vos parents peuvent-ils invoquer un vice caché ? Si oui, quelle personne mettent-ils en cause ? Selon vous, peuvent-ils obtenir satisfaction ?
- 4) Un de vos amis, titulaire d'un master 2 pro, après douze mois de stage, trouve un CDD. Motif: Surcroît de travail temporaire. Durée: six mois. Dans les faits, il occupe une fonction de cadre et le responsable Ressources humaines lui a déclaré « Si vous donnez satisfaction, votre CDD sera transformé en CDI ». Votre ami se donne beaucoup de mal. Il travaille jusqu'à vingt-et-une heures et commence à huit heures du matin. Mais l'entreprise traverse une période difficile et un licenciement collectif important, avec plan de sauvegarde de l'emploi, est décidé. Votre ami craint de monter dans la charrette. Qu'en sera-til? Justifiez votre réponse. Finalement, votre ami garde son emploi. Le CDD est reconduit une fois. A sa grande déception, il n'est pas transformé en CDI. Votre ami dispose-t-il d'un recours? Justifiez votre réponse.
- 5) M. Martín est chercheur dans l'entreprise de jouets électroniques « Ludotex ». Il a réalisé une invention, un jeu éducatif et humoristique sur le monde animal. Il a reçu un treizième mois. Cette rétribution vous semble-t-elle suffisante? Justifiez votre réponse. Par ailleurs, en dehors de ses heures de travail, il met au point une invention dans le domaine gustatif. L'entreprise a-t-elle des droits sur l'invention? Par qui cette dernière peut-elle être exploitée? Précisez votre réponse.

- 1) Un conflit éclate dans un pays que nous appellerons République démocratique Hellzachaubau (RDH). Le litige met en présence deux ethnies, que nous dénommerons les Zags et les Zogs. Les Zags sont majoritaires dans l'ensemble du pays et ils ont la maîtrise de la vie économique et politique (gouvernement). Les Zags reçoivent des armes des USA et de Russie, les Zogs des USA et de la France. Les Zogs sont cependant majoritaires dans le sud du pays et ils proclament unilatéralement leur indépendance. Les Zags n'admettent pas cette « rébellion » et cette atteinte à l'indivisibilité de la République. Ils déploient leur arsenal militaire et ont tôt fait de briser le rêve d'indépendance. Pour empêcher toute velléité de terrorisme, ils massacrent 100000 Zogs, se livrent au pillage systématique. La communauté international s'émeut et le Conseil de sécurité de l'ONU se saisit de l'affaire. Un embargo est adopté contre la RDH. Existe-t-il un recours juridictionnel au niveau international ? Si oui, sur quelles bases ? Le chef du gouvernement de la RDH peut-il être poursuivi ? Justifiez votre réponse.
- 2) L'un de vos petits-cousins est poissonnier. Il vend des truites élevées dans les meilleures conditions sanitaires. Il dispose d'un agréable magasin sis dans un endroit pittoresque à souhait. Il a une clientèle fidélisée. Le mardi et le vendredi matin, il organise une tournée dans les cinquante kms avoisinants où sont blottis de nombreux petits villages qui ne connaissent ni Carrefour ni Leclerc. Cette tournée est la seule possibilité offerte aux amateurs de se procurer des truites relativement fraîches à un tarif point trop élevé. Un acheteur s'exclame « J'ai oublié mon porte-monnaie. Je prends le poisson et je reviens vous payer » « Vous avez cinq euros sur vous. Donnezles moi ; vous me paierez le reste à votre retour, avec votre porte-monnaie » « Il n'en est pas question. Vous êtes un démarcheur. Vous ne pouvez me réclamer d'acompte ». Qui a raison ? Justifiez votre réponse.
- 3) Votre oncle a gardé un goût pour les livres de son adolescence. Après s'être séparé de ses livres à quatorze ans, il cherche à reconstituer une collection. Il est particulièrement intéressé par la série « Michel » de Georges Bayard. A la foire aux livres de son quartier, il déniche « Michel et la falaise mystérieuse », en collection cartonnée. Il cherche à en faire l'acquisition. Le vendeur oppose un refus « C'est mon exemplaire de présentation et il n'est pas toujours facile de retrouver ces ouvrages des années mille neuf cent cinquante ». Votre oncle menace de saisir la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Qui a raison ? Justifiez votre réponse.
- 4) L'un de vos amis est étudiant à Paris X. Dans le cadre de son mastère, il effectue un stage de soixante-dix jours. Il contribue à la bonne marche de l'entreprise. Il s'étonne de ne pas percevoir d'émoluments. Le responsable du service « Ressources humaines » lui indique : « Dans une convention de stage, il n'y a pas de rémunération ». Qui a raison ?

 Le même ami est ensuite employé sous CNE par une très petite entreprise de cinq salariés (dont un seul sous CDI). Il semble donner satisfaction à son employeur jusqu'au jour où il arrive en retard (il a de la fièvre). L'employeur fait remarquer : « Pas capable d'arriver à l'heure ». Deux jours plus tard, l'employeur rompt le CNE. Votre ami intente une action devant le Conseil de Prud'hommes. Il invoque la

Convention 158 et l'absence de motif réel et sérieux. Selon vous, quel sera le jugement du Conseil de Prud'hommes ? Justifiez votre réponse.

5) Vous êtes un (e) philatéliste passionné (e). Vous faites l'acquisition, dans un contexte officiel, d'un timbre rare (émanant de Mongolie). Le vendeur est honnête et il ne cherche pas à vous tromper sur la valeur du timbre, que vous montrez à vos ami (e) s, intéressé (e) s ou non par la philatélie. Un jour, Théo, un expert en timbres vous affirme : c'est un faux. Vous ne le croyez pas mais vous faites cependant à deux autres experts, par sécurité. Ils confirment le verdict de Théo. Pouvez-vous intenter une action contre le vendeur ? Si oui, sur quelle base ? Pouvez-vous obtenir satisfaction ? Comment, selon vous, se conclura l'affaire ?